

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le samedi 7 février 2015, à 9 h à l'édifice municipal, 6201 chemin de l'Île

Sont présents messieurs les conseillers Léonce Tremblay et Charles Méthé et madame la conseillère Louise Newbury formant quorum sous la présidence de M. Léopold Fraser.

Est aussi présent M. Denis Cusson, directeur général agissant à titre de secrétaire. M. Carol Caron a motivé son absence.

1. Ouverture de la séance

M. Léopold Fraser, maire, déclare la session ouverte à 9 h 03.

2. Vérification du quorum

Quatre membres sont présents. Le quorum est atteint. M. Carol Caron a motivé son absence.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution numéro 15.02.07.01

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de Mme Louise Newbury, que le conseil adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 janvier 2015

Résolution numéro 15.02.07.02

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée de M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 10 janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité

5. Suivis au procès-verbal

- La firme d'architecte Goulet et Lebel a été informé de la résolution adoptée par le conseil modifiant le contrat pour les services professionnels pour les travaux d'isolation et de structure pour l'École Michaud le 16 janvier ;
- L'appel de candidatures pour le poste d'agent ou agente de projet pour la mise à jour de la politique familiale a été publié le 13 janvier, 3 candidatures ont été reçues ;

- La résolution du conseil concernant les signataires pour la Municipalité pour la promesse d'achat et l'acte de vente pour l'acquisition du Phare de l'Île Verte a été transmise au ministère des Pêches et Océans le 16 janvier ;
- Le Regroupement pour la Pérennité de l'Île Verte a été informé de la résolution prise par le conseil concernant le non versement de la deuxième tranche de la subvention pour la restauration de fumoirs, le 15 janvier ;
- La demande de financement au Programme Carrière-été pour l'embauche d'un étudiant a été déposée le 30 janvier;
- La Société Inter-Rives a été informée de l'achat d'une publicité par la Municipalité dans le dépliant-horaire du traversier Peter-Fraser le 14 janvier ;
- Le renouvellement du prêt pour l'achat du tracteur a été signé et transmis à la Caisse populaire le 15 janvier ;
- La résolution du conseil nommant un inspecteur en bâtiment et en environnement dans le cadre de l'entente inter-municipale a été transmise à la MRC de Rivière-du-Loup le 16 janvier ;
- Les fournisseurs ont été payés.

6. Rapport du Maire

- Rencontre de travail hebdomadaire avec le directeur général :
- Deux rencontres à la MRC : une rencontre de travail le 22 janvier portait particulièrement sur l'entente sur le bio-méthane (collecte des matières organiques). La participation est moyenne et un questionnement se fait sur les investissements faits. Il faut question aussi du projet éolien Vigier-Denonville qui a un bénéfice net de 1 M\$ dans la dernière année, 80 % va aux municipalités partenaires au projet et 20 % à la MRC.
- Participation au comité de sélection pour l'agente de projet pour la mise à jour de la politique familiale.
- Participation à une rencontre à L'Isle-Verte sur le tourisme pour les municipalités de L'Isle-Verte et Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

8. Première période de questions

Seize personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens portent sur les sujets suivants :

- Le versement de la subvention au Regroupement pour la pérennité de l'Île Verte pour le financement de la restauration de quatre fumoirs;
- La transformation du travail de conciergerie de contractuel à poste régulier.

9. Affaires en cours

9.1 État des projets d'immobilisation

9.1.1 Projet Quai-d'en-Haut

Le ministère des Pêches et Océans a fait parvenir le projet de prolongement de l'entente de subvention. La Municipalité a communiqué à deux reprises avec le ministère des Pêches et Océans afin de connaître le moment où les estimations de coûts des diverses options et des plans modifiés seront transmis à la Municipalité.

Nomination de deux signataires pour le prolongement de l'entente de subvention avec le MPO

Résolution numéro 15.02.07.03

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de Mme Louise Newbury, que le conseil mandate M. Léopold Fraser, maire, et M. Denis Cusson, directeur général, pour signer le contrat de prolongement de l'entente de subvention entre le ministère des Pêches et des Océans et la Municipalité pour et au nom de la Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

Adoptée à l'unanimité

9.1.2 Bibliothèque et salle communautaire

Une rencontre avec Richard Goulet, architecte, et Yannick Michaud, ingénieur, aura lieu le 21 février en avant-midi.

9.1.3. Logement de fonction de l'employé de voirie

Aucun développement

9.1.4 Presbytère

Les travaux ont repris le 2 février.

Résolution numéro 15.02.07.04

CONSIDÉRANT QUE les planchers de la partie arrière du Vieux-presbytère seront sablés et vernis dans le cadre des travaux en cours ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de sabler et vernir le plancher de la salle de réunion (cuisine) ;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par les Constructions de l'Empress ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé de Mme Louise Newbury, que le conseil autorise l'ajout de travaux de sablage et de vernissage du plancher de la salle de réunion (cuisine) au montant de 2 379,52 \$ incluant les taxes et que des précisions soient données sur les travaux de vernissage concernant le produit utilisé et le nombre de couches qui sera apposé.

Adoptée à l'unanimité

9.1.5 École Michaud

Les relevés par l'architecte pour les plans et devis ont été faits le vendredi 6 février. L'échéancier prévu pour la réalisation des travaux est le suivant :

- Plans et devis : Entre le 9 février et le 20 mars 2015
- Projet de plans et devis pour commentaire par la Municipalité : 13 mars
- Appel d'offres : Du 23 mars au 17 avril
- Chantier pour la fondation : du 4 mai au 15 juin
- Chantier pour l'enveloppe : 15 septembre au 15 novembre

9.1.6 Réparation chemins municipaux

La programmation TECQ à ce sujet sera analysée par le ministère des Transports du Québec.

9.1.7 Amélioration des infrastructures au site du Phare

Le projet d'aménagement dans le cadre du programme PIQM-MADA a été jugé acceptable. Par contre pour compléter l'analyse de la demande la Municipalité doit transmettre, à la satisfaction du Ministère, les informations plus précises concernant le projet et des recommandations favorables de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques et du Ministère de la Culture et des communications.

Résolution numéro 15.02.07.05

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Charles Méthé,

QU'un montage financier du projet soit préparé ;

QUE Nicole Picard, de la Corporation des Maisons du Phare, Gérald Dionne, agent d'animation rurale et Denis Cusson, directeur général soient mandatés pour préparer les documents requis par le Ministère des Affaires municipales et des Régions.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Transport collectif terrestre

Le courtier d'assurances de la Municipalité a été contacté pour vérifier l'admissibilité de l'opération du service de transport collectif par un tiers à nos assurances. La SIR pourrait être couvert par les assurances de la Municipalité en tant qu'assuré additionnel. Cela n'enlève pas à la SIR ses responsabilités en tant qu'opérateur. La SIR devra toutefois être acceptée par la Mutuelle des Municipalités du Québec. Un formulaire de demande et d'information sur l'organisme a été transmis à la SIR. Nous sommes en attente du résultat de l'analyse.

9.3 Service d'hélicoptère

La Municipalité a reçu la réponse du président-directeur général de la Société des Traversiers du Québec, M. Jocelyn Fortier, concernant les demandes réitérées par la Municipalité au sujet du transport par hélicoptère. Le statu quo est maintenu. Les démarches se poursuivront auprès du député et ministre délégué aux transports.

9.4 Embauche d'une personne au poste d'Agent de projet – Mise à jour de la politique familiale

Le directeur général, M. Denis Cusson, s'est retiré du comité de sélection pour l'embauche d'une personne au poste d'agent de projet en raison de la candidature de sa conjointe. Madame Brigitte Émond a été appelée pour remplacer M. Cusson sur le comité.

Résolution numéro 15.02.07.06

CONSIDÉRANT QUE trois personnes ont répondu à l'ouverture de poste d'agent de projet pour la mise à jour de la politique familiale ;
CONSIDÉRANT la recommandation faite par le comité de sélection à la suite des entrevues qui ont été réalisées ;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée de M. Léonce Tremblay, que le conseil embauche Mme Michelle Dionne comme agente de projet pour la mise à jour de la politique familiale intergénérationnelle qui travaillera en concertation avec le comité de suivi de la politique familiale.

Adoptée à l'unanimité

9.5 Subvention pour la restauration des fumoirs

Résolution numéro 15.02.07.07

CONSIDÉRANT QU'une subvention jusqu'à concurrence de trois mille (3 000 \$) devait être accordé au Regroupement pour la pérennité de l'Île Verte pour la restauration des fumoirs ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 1 858 \$ apparaissant au rapport financier pour l'administration est une dépense non admissible ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier soumis par le Regroupement pour la pérennité de l'Île Verte montre que les revenus reçus de source extérieure sont de 15 100 \$ et les subventions accordées se chiffrent à 14 862 \$;

CONSIDÉRANT QUE de l'avis du Regroupement pour la pérennité de l'Île Verte tout l'argent reçu a été utilisé pour les fins de la restauration des fumoirs ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de M. Léonce Tremblay, que le directeur général rencontre Mme Aline Grenon du Regroupement pour la pérennité de l'Île Verte pour revoir le rapport financier de l'aide octroyé à la restauration des fumoirs et fasse rapport au conseil.

Adoptée à l'unanimité

10. Affaires nouvelles

10.1 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus

Je, soussigné, Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier certifie avoir reçu les déclarations des intérêts pécuniaires des élus aux dates suivantes :

- Léopold Fraser, maire	7 février 2015
- Charles Méthé, conseiller numéro 1	7 février 2015
- Louise Newbury, conseillère numéro 2	10 janvier 2015
- Léonce Tremblay, conseiller numéro 3	10 janvier 2015
- Carol Caron, conseiller numéro 4	6 février 2015

Et je les dépose officiellement au conseil.

Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier

10.2 Intégration du travail de conciergerie dans les emplois municipaux et adoption du salaire pour ce poste pour 2015

Résolution numéro 15.02.07.08

CONSIDÉRANT QUE la personne qui fait le travail de conciergerie souhaiterait que ce travail contractuel soit un emploi régulier ;

CONSIDÉRANT QUE ce poste de travail est comparable au travail d'employé au centre de tri ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes qui occupent les postes au centre de tri et à la conciergerie ont des anciennetés comparables ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de Mme Louise Newbury,

QUE le conseil transforme le poste de conciergerie de contractuel à régulier ;

QUE le salaire horaire pour ce poste soit de 15,36 \$ l'heure.

Adoptée à l'unanimité

10.3 Circulation sur les chemins en hiver

Il y a beaucoup de controverse sur les types de véhicule qui peuvent circuler sur les chemins en hiver. Le règlement devra être revue et modifié pour le rendre plus clair. Il n'est pas question d'enlever le droit de circulation des VTT sur les chemins municipaux. Pour la présente saison hivernale, il sera demandé à l'employé d'entretien des chemins d'hiver de procéder rapidement aux réparations du chemin afin de le maintenir sécuritaire.

10.4 Campagne de la CPICIV pour l'établissement d'un plan de protection à long terme pour l'estuaire du Saint-Laurent

Résolution numéro 15.02.07.09

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, située sur l'île Verte, est l'une des deux municipalités les plus directement concernées par le projet de port pétrolier de Cacouna;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a été presque complètement ignorée dans l'analyse des impacts du port pétrolier par TransCanada PipeLines et que cette analyse est actuellement très incomplète;

CONSIDÉRANT QUE toutes les études montrent que l'île Verte est la partie de l'estuaire la plus exposée aux pollutions chroniques ou accidentelles au niveau du port pétrolier projeté et aussi de déversements faits au niveau de l'île Rouge;

CONSIDÉRANT QUE la navigation dans cette partie du Saint-Laurent en particulier en hiver est très difficile;

CONSIDÉRANT QU'IL n'y a pas de plan d'intervention en cas de déversement et qu'il sera impossible d'intervenir efficacement en hiver;

CONSIDÉRANT QUE la richesse de l'écosystème estuarien est exceptionnelle dans toute cette région, en particulier pour les mammifères marins et la faune aviaire;

CONSIDÉRANT QUE de très nombreuses municipalités de cette région ont développé depuis de nombreuses années un tourisme axé sur l'estuaire du Saint-Laurent et, en particulier, sur l'observation des mammifères marins;

CONSIDÉRANT QUE, le 23 mars 2010, l'Assemblée Nationale a voté à l'unanimité « dans l'enthousiasme » la motion suivante : « Que l'Assemblée nationale du Québec confirme, par une reconnaissance officielle, sa vision du Saint-Laurent comme un patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur conformément à ce que recommande notre Politique nationale de l'eau »;

CONSIDÉRANT QUE 70 % des Québécois, que 60 % des habitants de Cacouna et que la grande majorité des experts indépendants s'opposent à la construction d'un port pétrolier à Cacouna;

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec a fortement suggéré que le port pétrolier ne soit pas construit à Cacouna.

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Charles Méthé, que la Municipalité demande au Gouvernement du Québec :

QUE le projet de port pétrolier de Cacouna présenté par TransCanada PipeLines soit définitivement abandonné et que cette décision soit rendue publique le plus rapidement possible;

QUE cette région de l'estuaire bénéficie d'un plan de protection à long terme, soit par l'extension du Parc marin du Saguenay jusqu'à la rive Sud, tel que cela a été demandé par de nombreux experts, soit par la mise en place en périphérie de la « zone de protection maritime de l'estuaire » telle qu'elle a été planifiée par Pêches et Océans Canada avec pour « but de protéger les mammifères marins à long terme tout en maintenant les activités économiques durables » soit, mieux encore, par une combinaison de ces deux zones de protection.

Adoptée à l'unanimité

10.5 Campagne de la CPICIV pour un emblème animalier pour la Municipalité

Résolution numéro 15.02.07.10

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de M. Léonce Tremblay, que le conseil soit favorable à ce que la Municipalité ait un emblème animalier.

Adoptée à l'unanimité

Résolution numéro 15.02.07.11

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de M. Léonce Tremblay, que la Municipalité tienne un sondage auprès de la population pour recommander au conseil un animal comme emblème animalier.

Adoptée à l'unanimité

10.6 Campagne pour l'autorisation à déroger au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection de façon à assurer une meilleure protection des sources d'eau potable.

Le Gouvernement a adopté un Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection. Dans son rapport sur le gaz de schiste, le BAPE a émis l'opinion que les normes actuelles ne sont pas en mesure de protéger adéquatement les sources d'eau potable et doivent être revues. En vertu de l'article 124 de la Loi sur la qualité de l'environnement, une Municipalité peut présenter une requête auprès du ministre pour déroger aux normes provinciales et adopter des règles plus sévères. Une requête commune est en préparation, et 39 municipalités ont adopté une résolution en ce sens.

Résolution numéro 15.02.07.12

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014.

CONSIDÉRANT QU'un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la Municipalité.

CONSIDÉRANT les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un km des puits gaziers ou pétroliers.

CONSIDÉRANT l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1.

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élus et élus municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui figurent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à la requête commune.

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité.

Sur proposition de **Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Charles Méthé, il est résolu que la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

Adoptée à l'unanimité

10.7 Demande d'appui de la Corporation du Sentier Rivière-du-Loup-Témiscouata (Petit-Témis)

Résolution numéro 15.02.07.13

ATTENDU QUE le pacte fiscal signé le 5 novembre dernier par le gouvernement provincial aura des répercussions importantes sur la piste cyclable Le Petit-Témis et celle de l'Estuaire mais aussi sur l'ensemble du Réseau de la Route Verte au Québec comprenant 5 358 km;

ATTENDU QUE le Gouvernement abolit le Programme d'entretien de la Route Verte, qui permettait d'assurer l'entretien d'un réseau cyclable de qualité, accessible et sécuritaire;

ATTENDU QUE pour la Corporation sentier Rivière-du-Loup / Témiscouata, ce sont 122 650 \$ de coupures sur le budget d'entretien de la portion nord du Petit-Témis et de la Route de l'Estuaire;

ATTENDU QUE cette décision affecte sérieusement la pérennité des sentiers cyclables au Québec;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC font déjà leur part dans le financement par le versement de quote-parts;

ATTENDU QUE l'emprise du parc linéaire appartient toujours au ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE la Corporation Sentier Rivière-du-Loup / Témiscouata détient le mandat de gestion en provenance des MRC;

ATTENDU QUE la Corporation Sentier Rivière-du-Loup / Témiscouata ne détient aucun titre de propriété de la piste cyclable;

ATTENDU QU'une infrastructure d'une telle ampleur est d'une importance capitale pour les régions de Rivière-du-Loup et du Témiscouata;

ATTENDU les répercussions sur l'ensemble du réseau cyclable au Québec, sur la population, sur le tourisme et sur l'économie des régions;

ATTENDU QUE cela va à l'encontre du principe que prône la société sur la mise en forme et l'exercice physique;

ATTENDU QU'en 2010-2011, la piste cyclable du Petit-Témis section Nord subissait une remise à niveau d'envergure par un investissement total de 2,4 M\$;

ATTENDU QUE toute la collectivité, différents organismes du milieu ainsi que les deux paliers de gouvernement contribuaient à cette réalisation majeure;

ATTENDU QUE la section sud du Petit-Témis doit également subir une importante remise à niveau;

ATTENDU QUE le gouvernement avait demandé aux gestionnaires de pistes de mettre fin aux vignettes obligatoires lorsqu'elles ont accepté le programme d'entretien;

ATTENDU QUE la Corporation Sentier Rivière-du-Loup / Témiscouata ne peut entretenir son réseau cyclable sans ce programme d'entretien;

ATTENDU QUE la Corporation Sentier Rivière-du-Loup / Témiscouata remet en question l'ouverture de la piste à l'été 2015;

ATTENDU QUE le gouvernement doit absolument revoir sa position;

ATTENDU QUE le budget annoncé de 50 M\$ pour de nouvelles pistes cyclables devrait inclure les sommes nécessaires à l'entretien des pistes déjà existantes;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé de M. Léonce Tremblay, que le conseil appui la Corporation Sentier Rivière-du-Loup / Témiscouata et demande au gouvernement de revoir ses attributions d'argent pour l'entretien des pistes cyclables, de maintenir le programme d'entretien Route Verte et de fixer une rencontre avec les dirigeants de la Route Verte, l'Association des Réseaux Cyclables du Québec, Vélo-Québec, les MRC et les municipalités concernées.

Adoptée à l'unanimité

10.8 Publicité dans le guide du congrès de la Fédération histoire Québec

Résolution numéro 15.02.07.14

CONSIDÉRANT QU'il y a baisse d'achalandage touristique ces dernières années ;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire connaître l'île sous différents aspects ;

CONSIDÉRANT QU'une publicité dans une revue d'histoire et un congrès de la Fédération Histoire Québec permettra de joindre un nouveau réseau ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme Louise Newbury,

Que la Municipalité soit partenaire du congrès de la Fédération Histoire Québec au montant de 150 \$ lui procurant ainsi une publicité de 1/6 de page dans le numéro spécial de la revue Histoire Québec ;

Que la Corporation de développement et de gestion touristique de l'Île Verte soit mandatée pour fournir le matériel nécessaire pour la publicité.

Adoptée à l'unanimité

10.9 Projet de lotissement de M. Denis Côté

Résolution numéro 15.02.07.15

CONSIDÉRANT la demande d'avis au conseil faite par M. Denis Côté sur un projet de lotissement ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions règlementaires concernant les enclaves du côté nord du chemin diffèrent des enclaves du côté sud du chemin ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil demande au Comité consultatif d'urbanisme un avis concernant le bien fondé des dispositions de l'article 5.1 du Règlement 80-3, Règlement de lotissement, et sur ses impacts et fasse rapport au conseil avant la séance du 4 avril 2015.

Adoptée à l'unanimité

10.10 Pontons du côté ouest du quai de L'Isle-Verte

La Société des Traversiers du Québec a déposé plusieurs plaintes auprès du ministère des Pêches et Océans concernant la présence de bateaux du côté ouest du quai de L'Isle-Verte. Selon la STQ, la présence de ces bateaux nuit aux opérations du *Peter-Fraser*.

Résolution numéro 15.02.07.16

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée de M. Léonce Tremblay, que le conseil appuie le maintien des pontons et qu'une solution sécuritaire soit proposée par la Société des traversiers du Québec, notamment l'installation de pieux pare-chocs.

Adoptée à l'unanimité

11. Urbanisme

11.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme

Aucune demande de permis.

12. Rapport des comités (représentants municipaux)

12.1 Corporation de développement et de gestion touristique – Charles Méthé

La corporation a reçu des confirmations de financement pour la mise-à-jour de l'exposition à l'École Michaud.

L'élément graphique pour indiquer les périodes où il est possible de «faire marée» a été introduit dans l'horaire du traversier.

Des demandes ont été faites à Emploi-été Canada pour des emplois de guide pour l'École Michaud et le Musée du Squelette.

Des démarches se poursuivent pour l'assurance des administrateurs.

12.2 Société Inter-Rives – Charles Méthé

Le dossier de la navette suit son cours avec les démarches pour les assurances.

L'abri au sud a été refusé par le ministère des Pêches et Océans parce que la question de la propriété des quais n'est pas encore réglée.

L'horaire du traversier comprend plus de traverses et des modifications ont été apportées pour permettre la collecte des ordures aux deux semaines.

12.3 Corporation des Maisons du Phare – Carol Caron

Pas de rapport.

L'entrepreneur Germain Dumont sera contacté à nouveau pour corriger les travaux faits au sous-sol de la Maison du gardien et ultimement une mise-en-demeure pourrait être transmise.

12.4 Affaires culturelles et de loisirs / Bibliothèque – Léopold Fraser

Pas de rapport.

12.5 Affaires familiales et des aînés – Léonce Tremblay

M. Tremblay fait rapport sur la sélection de l'embauche de l'agente de projet.

12.6 Comité de Sécurité incendie – Carol Caron

Aucun rapport.

12.7 Comité de surveillance de TransCanada Pipelines – Charles Méthé

Le projet de port n'est pas mort, malgré la baisse du prix du pétrole.

13. Rapport du Directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

Participation du directeur général à deux ateliers de formation en conférences Web

Résolution numéro 15.02.07.17

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée de M. Léonce Tremblay, que le conseil autorise M. Denis Cusson, directeur général, à suivre les formations suivantes :

- «*Les pouvoirs d'aide et de subvention des municipalités*» donnée par l'ADMQ en conférence Web le mercredi 11 février 2015 au coût de 231,10 \$, incluant les taxes ;
- «*Pour une réglementation municipale qui a des dents!*» donnée par l'ADMQ en conférence Web le vendredi 20 février 2015 au coût de 158,67 \$, incluant les taxes ;

Adoptée à l'unanimité

14. Trésorerie

14.1 Adoption des comptes du mois

Résolution numéro 15.02.07.18

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que les comptes présentés à ce jour au montant total de 14 038,78 \$ soient adoptés tels que présentés. Les salaires représentent 7 432,10 \$.

Adoptée à l'unanimité

15. Deuxième période de questions

Seize personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens portent sur les sujets suivants :

- Le versement de la subvention au Regroupement pour la pérennité de l'Île Verte pour le financement de la restauration de quatre fumoirs;
- Le traitement des planchers du presbytère;
- Le dépôt du rapport de la réforme cadastrale;
- Le service de transport collectif terrestre;
- Les chemins d'hiver;
- La composition des comités de sélection du personnel;
- La contestation du compte de taxes et de l'évaluation.

16. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 15.02.07.19

La levée de l'assemblée est **proposée par M. Léonce Tremblay**, à 11 h 00.

Léopold Fraser maire

Denis Cusson, directeur général

Je, Léopold Fraser, maire, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.